



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 7 décembre 2020

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Anita Savoie Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Rémi Hébert (conseiller), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) Jules Desylva (directeur par intérim) et Elise Roussel (greffière).

ABSENT: Aucun

PUBLIC : 17 personnes et une personne des médias (Acadie Nouvelle)

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgence de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 2 novembre 2020

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

4.2. Réunion extraordinaire du 9 novembre 2020

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 9 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits. La greffière ajoute que la démolition du 104, 12^e Rue, lieu inesthétique et dangereux, a été fait.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – octobre et novembre 2020

La greffière fait état des rapports de permis pour les mois d'octobre et de novembre 2020.

6.2. Autre

La conseillère Marie-Lou Noël a reçu une lettre de la part du chef pompier, M. Stéphane Hébert, qui demande des excuses publiques de la part du conseiller Rémi Hébert.

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

La mairesse a reçu une lettre de la part des conseillers municipaux lui demandant de faire respecter le code d'éthique et de déontologie concernant les faux propos que le conseiller Hébert a tenus dans les médias au sujet d'un souper de Noël qui ne respecterait pas les règles de la santé publique en lien avec la pandémie actuelle de COVID-19.

7. Rapport des comités

7.1 Développement communautaire, sport et loisirs

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.2 Sécurité publique et développement économique

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructures

Le conseiller Percy Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Finances et tourisme

Le conseiller Kassim Doumbia procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Environnement

Le conseiller Rémi Hébert procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1. Contribution au fonds de réserve d'immobilisation– projet Phase IV

Une résolution a été adoptée le 5 mars 2012 afin de procéder à la signature d'une entente avec Fonds Chantiers Canada et la province du Nouveau-Brunswick concernant le remplacement des égouts sanitaires tel que décrit dans le projet Phase IV portant le # 27120. Cette entente indique que la Ville de Shippagan accepte d'établir une réserve pour immobilisation de 4 000\$ par année débutant en 2013 pour dix (10) ans, pour un total de 40 000\$. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que la municipalité contribue un montant de 4 000\$ à la réserve d'immobilisation de ce projet pour l'année 2020 tel que convenu dans le contrat dûment établi dans la résolution du 5 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Contribution au fonds de capital Piscine Régionale

Une résolution a été adoptée le 1^{er} octobre 2018 afin que la municipalité accepte de contribuer un montant de 10 000\$ par année pour une période de dix (10) ans au fonds de capital de la Piscine régionale de Shippagan à partir de 2019. Considérant les défis financiers que subit la Piscine régionale depuis quelques années ainsi que les ententes qui lient la municipalité avec cet organisme, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité accepte d'octroyer un montant de 10 000 \$ au fonds de capital de la Piscine régionale pour l'année 2020 tel que convenu dans la résolution du 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Lecture intégrale de l'arrêté 74-26-2021, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2021

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté 74-26-2021 concernant l'adoption d'un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2021, dont l'intégralité a été lu, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



VILLE DE SHIPPAGAN
Antoine J. Richard MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

8.4 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 74-26-2021, un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration du Centre-Ville de Shippagan Inc. pour l'année 2021

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Percy Mallet que l'arrêté 74-26-2021 concernant l'adoption d'un arrêté municipal pour approuver le budget de la Corporation d'amélioration Centre-ville de Shippagan Inc. pour l'année 2021, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2020

La municipalité a reçu une soumission de la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés pour effectuer l'audit externe pour les années 2019, 2020 et 2021. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'auditeur indépendant externe pour la vérification de l'année 2020, soit la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Renouvellement des mandats de l'assistant-chef pompier et du 1^{er} Capitaine– Service d'incendie de Shippagan

Les mandats de l'assistant-chef pompier, Monsieur Yanic Chiasson, et du 1^{er} Capitaine, Monsieur Marc Robichaud, de la brigade du service d'incendie de Shippagan seront échus le 31 décembre prochain. Messieurs Chiasson et Robichaud ont signifié leur intérêt à renouveler leur mandat respectif, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia de renouveler le mandat Monsieur Yanic Chiasson au poste d'assistant-chef pompier et celui de Monsieur Marc Robichaud au poste de 1^{er} Capitaine pour deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Lecture intégrale de l'arrêté 78-2020-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2020-03 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont l'intégralité a été lu, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2020-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'arrêté n°78-2020-03 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Résolution du conseil établie en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet

Appuyé du conseiller Percy Mallet

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Annie Robichaud MAIRE
Olise Loursel GREFFIER

CONSIDÉRANT QUE le lot identifié par le numéro d'identification (NID) 20370888, situé au 200, boulevard J.-D. Gauthier, a fait l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but d'inclure une proposition particulière (PP-1) à même une zone C1 (commerciale centre-ville) en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme* et, que le but de cette modification est de permettre l'aménagement d'une habitation multifamiliale de huit logements,

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Les terrains, bâtiments ou constructions à l'intérieur de cette zone ne peuvent être affectés qu'aux fins suivantes :
 - a) d'un des usages principaux suivants sans limiter le nombre d'usages :
 - (i) usages autorisés en zone C1 (commerciale centre-ville), et;
 - (ii) habitation multifamiliale.

CONDITIONS

2 Sous réserve de l'article 1 de la présente résolution, toutes autres dispositions générales prévues aux zones C1 (commerciale centre-ville) de l'arrêté no 78 intitulé « Arrêté de zonage de Shippagan » s'appliquent, mutatis mutandis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Annulation de la résolution – Demande de M. Olivier Mazerolle – Vente de terrain NID 20704847

Le 4 février 2019, le conseil municipal a adopté une résolution autorisant la vente d'une partie du terrain excédentaire identifié par le numéro (NID) 20704847. À la suite de la vente de son bâtiment situé à côté du terrain demandé, M. Mazerolle n'est plus intéressé à acheter cette parcelle de terrain, il est donc proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'annuler cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Adoption – Politique d'asphaltage des nouvelles rues municipales

Cette politique vise à établir la procédure pour l'asphaltage des nouvelles rues municipales. Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'adopter la politique d'asphaltage des nouvelles rues municipales portant le numéro 1800 tel que présenté.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Adoption – Cahier des normes minimales de construction des rues, des systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux et aqueduc

L'intention de ce document est d'établir les standards requis pour le développement dans la Ville de Shippagan en lien avec l'arrêté de lotissement no 100-2018. Ces standards doivent être utilisés pour la conception et la construction de systèmes d'égouts sanitaires et d'aqueducs, de routes, de gestion d'eau de surface et de nivelage de lots, de concert avec les documents suivants, soit : le devis type normalisé de la Ville de Shippagan, les critères de conceptions et les politiques de la voirie en suivant les lignes directrices des pratiques de construction. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet d'adopter le Cahier des normes minimales de construction des rues, des systèmes d'égouts sanitaires et pluviaux et aqueduc tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN

 MAIRE
 GREFFIER

8.13 Demande d'incitatif au développement économique – Les Investissements M. Cormier

La municipalité a reçu une demande d'incitatif au développement économique de la part de Monsieur Marc Cormier, propriétaire de Les Investissements M. Cormier Ltée, afin de défrayer une partie des coûts reliés à la conception de la rue Jolène-Jasmine, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia d'octroyer l'incitatif suivant, soit un montant de 5 000 \$ en 2021 et 4 000 \$ en 2022.

ADOPTÉE**5 pour & 1 contre, le conseiller Hébert a voté contre****8.14 Demande de l'avis du comité de révision de la planification – 359, 1^{RE} Rue**

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage - (359, 1^{RE} Rue)

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de demander au Comité de révision de la planification de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant le plan municipal et l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

- Modifier une affectation commerciale pour une affectation résidentielle afin de permettre l'aménagement d'une habitation unifamiliale.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au Comité de révision de la planification de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**8.15 Transfert au fonds de réserve de fonctionnement eau et égout 2020**

À la suite d'une projection financière de l'état des résultats au 31 décembre 2020, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil autorise le transfert d'un montant de 50 000 \$ du fonds de fonctionnement eau et égout vers le fonds de réserve de fonctionnement eau et égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**8.16 Demande d'aide financière – COVID-19**

Comme annoncé par le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, l'honorable Daniel Allain, le gouvernement du N.-B. s'est associé au gouvernement fédéral afin d'offrir une aide financière par l'entremise de l'Accord sur la relance sécuritaire pour couvrir les dépenses engagées par les gouvernements locaux en raison de la COVID-19. Il est donc proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet de soumettre une réclamation allant comme suit :

Total des coûts supplémentaires spécifiques à la COVID-19	(8 268.73 \$)
+ Total des recettes perdues spécifiques à la COVID-19	(135 337.45 \$)
- Total des économies opérationnelles spécifiques à la COVID-19	78 442.51 \$
= Incidence nette de la COVID-19	(65 163.67 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**9. Mot de la mairesse**

La mairesse fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h20.

11 Parole au public

La mairesse donne la parole au public.

La séance se termine à 21h01.

VILLE DE SHIPPAGAN*Antoine Sami (Richard)***MAIRE***Diane Kassel***GREFFIER**